

BULLETIN MUNICIPAL

Spécial environnement - juin 2018

Lus la Croix Haute



Edito : Notre commune et l'environnement



Une nature partagée, un environnement respecté dans lequel chacun peut trouver sa place et s'épanouir socialement, familialement et professionnellement, tel est le programme ambitieux qui sert de guide à l'action municipale.

Les préoccupations sociétales et l'attention environnementale vont de paire. Chacun de nos projets intègre ces critères avant de passer devant le conseil municipal, qui tenant compte des capacités budgétaires, les amende, et les retient ou pas.

Un projet, comme la rénovation du bâtiment des Aiguilles, par exemple sera soumis à plusieurs filtres.

Il doit respecter la loi : urbanisme, sécurité, accessibilité, économies d'énergie. Répondre au besoin de notre petite société Lussoise, des différents utilisateurs, des citoyens ou des associations. Se plier à une vision collective de la meilleure utilisation possible d'un bien commun en étudiant les mutualisations. Une fois, cette programmation définie, le maître d'œuvre élaborera un avant projet qui tiendra compte de l'enveloppe budgétaire définie et du plan de financement. Une attention particulière sera portée au choix des matériaux, à leur qualité environnementale, à l'éclairage, à l'isolation et au moyen de chauffage. Le débat pourra de nouveau affiner le projet avant d'en arrêter une version définitive.

L'ensemble de ce processus, avec les phases indispensables de concertation et celles incompressibles des consultations et des marchés publics prendra deux ans si la recherche de financement est fructueuse.

Nous venons de retenir le maître d'œuvre, le coup d'envoi est donné... Nous vous donnons rendez vous pour l'inauguration au printemps 2019

Amitiés Républicaines , Alain Matheron, maire.

Lus la Croix Haute, une commune très protégée ?

Même si vous aimez et si vous admirez les diverses facettes nature de notre commune, vous avez peut-être un peu de mal à vous y retrouver quant aux différentes appellations et programmes de protection... voici un petit point sur le sujet !

Au départ, la ZNIEFF...

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. **Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments**

majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

11 Zones ont été remarquées sur le territoire de la commune, et sont décrites précisément pour leur intérêt en flore et en faune. Vous pouvez les retrouver sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr). C'est à partir de ce document que vont s'appuyer les différents programmes de protection.

Différents périmètres d'action de protection...

Selon l'action de protection, différents partenaires et différents milieux vont être concernés...

Le PRNV (Parc Régional Naturel du Vercors).

Toute la commune en fait partie.

Syndicat mixte de gestion (Etat, région, département, Communautés de communes et commune), le Parc Régional Naturel du Vercors a pour vocation de soutenir l'économie, l'agriculture, le tourisme dans une perspective de développement durable et de préserver et valoriser les milieux naturels. Lus a adhéré à la charte du PRNV en 2007. Sur notre commune l'action du Parc, par le biais de l'**écogarde**, va être la rencontre avec le public en saison sur des sites très parcourus (lac du Lauzon par exemple), la **signalétique et le balisage des sentiers pédestres et VTT**, le **suivi scientifique** (le tétras-lyre avec les chasseurs).

En savoir plus : parc-du-vercors.fr

Natura 2000.

(Depuis 1999) . Une grande partie de la commune est concernée par ce programme européen qui va, par des **contrats** avec les propriétaires, exploitants agricoles, ou commune... **mettre en place des dédommagements ou des aides à la bonne pratique**. Certaines zones vont être fauchées plus tard, des paturages en alpages décalé, de vieux arbres laissés sur pied afin de laisser le temps à certaines espèces de finir leur cycle de reproduction. Sur la commune, cela va concerner des zones à tétras-lyre, des prairies humides, des zones de prairies fleuries...). **7 exploitations agricoles, et 4 groupements pastoraux participent à ce programme Natura 2000, sur la base du volontariat.**

En savoir plus : Un petit livret, 'Site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute, Des trésors bien cachés', détaille de façon illustrée tout ce qui se fait sur la commune avec Natura 2000. Vous le trouverez gratuitement à la mairie et à l'OT.



Le site classé de La Jarjatte. (Depuis 2012).

Zone qui commence à l'entrée du vallon de La Jarjatte, et classée par la DREAL* pour le 'caractère pittoresque de ses paysages'. Tout travaux susceptibles de modifier l'aspect paysagé est soumis à l'approbation d'un inspecteur. Le site bénéficie du label Site classé patrimoine national, qui mis en valeur peut bénéficier à l'accueil touristique.

**La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État relevant de ses champs de compétence.*

L'arrêté de biotope de Combe Obscure.

Arrêté préfectoral pour les 10ha concernés. 1994. **Pas de pâturage et interdiction de sortir du sentier, pour ne pas abimer la zone de 'l'Eboulis froid de Combe Obscure'**.

En plus de ces programmes de protection, de nombreux scientifiques suivent et œuvrent pour l'amélioration de la connaissance du site : La LPO a fait un inventaire des amphibiens, l'Institut Dolomieu (Fac de géologie de Grenoble) vient régulièrement. Trois instituts, le CBNA, l'IGA et l'IRSTEA suivent grâce à des capteurs thermiques la température de l'éboulis froid...



Et le Buëch ?

Rivière en tresses, qui malgré quelques aménagements garde un **fonctionnement naturel dominant** : le Buëch présente des milieux naturels remarquables, tels les bancs de galets à végétation pionnière, la ripisylve (boisement des berges) et les résurgences d'eau claire : les adoux.

Autour du Buëch, le **SMIGIBA** (Syndicat mixte de Gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents). Un contrat de rivière a été signé le SMIGIBA, les collectivités locales et les usagers de la rivière (carriers, pêcheurs, EDF ...).

Il a pour objectifs de suivre l'assainissement des eaux usées des communes, de protéger les habitations contre les crues, d'entretenir le lit et les berges du Buëch et de ses affluents ainsi que gérer la richesse écologique de la rivière.

En savoir plus : smigiba.fr

Toutes ces mesures de protection sont parfois vécues comme contraignantes pour les habitants, mais témoignent de la grande richesse de notre patrimoine naturel, richesse qui sera de plus en plus précieuse dans les années à venir.




Circuits courts et consommation locale


Consommer de façon citoyenne, c'est aussi consommer localement...! Un certain nombre d'agriculteurs de Lus font aujourd'hui de la vente directe ; nous avons également la chance d'avoir sur place des commerçants de qualité, ouverts toute l'année ; enfin acheter sur le(s) marché(s) est aussi une bonne façon de garder notre village vivant et attractif... Pensez-y avant de prendre votre voiture...!




La Forêt


La forêt communale Lus La Croix Haute, c'est : 4000 hectares de forêt de montagne, une gestion durable certifiée PEFC déléguée à l'ONF (exploitation, plantation, gestion).

 **Économie** : l'exploitation permet une gestion à long terme de la forêt. Le budget bois dégage des excédents certes irréguliers, mais qui permettent par reversement au budget principal communal, d'augmenter de manière très sensible la capacité d'auto financement de la commune.


 **Environnement** : une gestion favorisant la bio-diversité avec un minimum d'arbres sénescents conservé à l'hectare. Un contrat Natura 2000 signé conventionne les arbres sur une douzaine d'hectares, protection et suivi, ils ne seront pas coupés pendant trente ans.
La forêt est cultivée sur un principe d'alternance naturelle entre

sapin et hêtre : pas de coupe à blanc. L'éclaircissement est adapté aux conditions climatiques et hydrique du versant. De nouvelles essences susceptibles de mieux s'adapter au réchauffement climatique (cèdres) sont plantées et font l'objet d'un suivi.

 **Social** : une forêt partagée : exploitants, randonneurs (pieds, vélo), chasseurs, ramasseurs de champignons utilisent cet espace sans conflit.

 **Une forêt école** : l'animatrice Natura 2000 utilise cet espace pédagogique. Les plantations expérimentales sont effectuées avec les élèves de l'école ou Couleur nature.



 **Le bois énergie** : les deux réseaux de chaleur communaux, chauffent les bâtiments communaux, certains logements sociaux et les équipements sportifs de la Commune. Cela valorise le bois de qualité médiocre et les déchets et favorise l'emploi local.

Habitat et environnement

Les réseaux d'eau



L'alimentation en eau potable d'une commune comme la nôtre présente plusieurs enjeux :

Nous devons répondre aux besoins extrêmement variables en distribuant au robinet une eau de source fiable en qualité. Les besoins de la commune varient de un à dix et c'est bien sûr au moment où la ressource est la plus faible que les besoins sont les plus importants. L'été est donc toujours une période critique.

Les travaux entrepris par la commune sont donc de deux ordres :

Le renouvellement d'une partie des canalisations. Ces dernières pour certaines, centenaires, nécessitent un rem-

placement. Dans certains cas elles seront déplacées, ramenées le long des voiries pour faciliter les interventions. Dans d'autres, elles seront requalifiées, aujourd'hui la même conduite peut servir de distribution et d'alimentation ce qui n'est pas conforme.

Le traitement de l'eau : la municipalité a choisi de ne pas chlorer l'eau pour ne pas modifier ni son goût ni sa composition chimique. Nous avons donc retenu un système de traitement par UV (ultra violets) qui préserve les qualités de notre eau de sources tout en la purifiant. L'ensemble des captages est concerné par la mise en place d'UV. Les procédures administratives étant plus complexes dans le site classé, le captage de la Jarjatte ne sera équipé qu'en 2019.

Certains réseaux, Lussettes et Jarjatte seront équipés de sur-presseurs afin d'atteindre une pression satisfaisante pour les appareils électroménagers.

L'ensemble de ces travaux représente un investissement proche du demi-million d'euros et est à ce jour assez bien subventionné par l'agence de l'eau, le département et l'état.

Plus de lumière, moins de pollution lumineuse avec en sus quelques économies...

Comme souvent l'équation semble au premier abord compliquée, cependant les évolutions techniques nous permettent de poursuivre ces trois objectifs en apparence antagoniste...

En lien étroit avec le syndicat départemental d'électricité (SDED), le patrimoine est petit à petit remplacé par des candélabres utilisant des LED et projetant la lumière vers le sol. Cela permet avec moins de candélabres d'éclairer plus efficacement, en éclairant plus le sol et moins le ciel.

L'éclairage LED, en plus d'être plus économique, permet aussi de faire varier facilement la durée et la puissance de la lumière. Ainsi, sans éteindre, nous pouvons au cœur de la nuit baisser de 50% la puissance lumineuse.

Il faudra quelques années avant que l'ensemble de notre réseau soit renouvelé, mais le processus est engagé ; une deuxième tranche de travaux est programmée.



Réseau Chauffage Urbain

Depuis ce printemps, un important chantier a débuté sur Lus : le renouvellement et le changement des chaudières du chauffage collectif de la commune.

Un marché public de 460 000€ a été attribué, les travaux sont en cours d'achèvement.

- **Changement de combustible** : bois déchiqueté (fayard, pin), permettant d'exploiter les 'mauvais bois' locaux, par des bûcherons locaux. Le déchiquetage aura lieu 2 fois par an sur place.

- **Les sous stations de chauffage**, propres à chaque bâtiment sont changées, afin d'équilibrer la distribution de chaleur entre les différents bâtiments.

- **Le coût des travaux** pour la commune sera couvert par les gains du procès intenté contre le maître d'œuvre (49% des travaux), le département, la Région et l'Etat subventionnant pour les 51% restant.

Les améliorations prévues devraient pouvoir à la fois contenter les différents usagers, et éliminer les pannes régulières qui coûtent très cher à la commune qui doit relayer au gaz.

Elles ont aussi comme objectifs de développer la filière locale bois combustible en circuit court. Une évolution qui fait sens tant sur le plan économique qu'environnemental.

Ordures Ménagères

Fin 2018, la commune de Lus-la-Croix-Haute sera équipée en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères. Le tri a déjà été installé sur chacun des futurs points de collecte où les bacs ont été regroupés. (À côté de la piscine et à la salle des fêtes au village, au pont de la Jarjatte, à l'entrée de la

déchetterie aux Corréardes, parking du Grand Logis, au Pommaret, aux Lussettes).

Fin 2015, les 50 autres communes de la communauté des communes du Diois ont connu le même changement. Depuis, le poids des poubelles collectées par la CCD dans le conteneur gris est en baisse de 17% et le tri a augmenté : +10% pour le verre, +40% pour les papiers et + 110% pour les emballages plastiques et métalliques.

Cette société coopérative vous permet, avec d'autres particuliers et des collectivités (dont la communauté des communes du Diois), de participer à votre mesure, près de chez vous, à la transition énergétique en investissant dans la production d'énergie renouvelable.

Plusieurs formules sont à consulter sur le site de Dwatts : dwatts.fr

Vous pouvez ainsi de manière individuelle rejoindre une dynamique collective simple pour investir et accompagner votre commune, votre territoire, notre société, dans la transition énergétique.

Une première étude conduite par Dwatts à la demande communale, analyse plusieurs toitures qui pourront se prêter à la production photovoltaïque.

C'est une bonne nouvelle. Economique : une tonne triée coûte 140€ contre 300€ pour une tonne non triée. Ecologique et sociale, les matériaux triés sont recyclés, avec plus d'emplois à la clé.

Les gestes de chacun contribuent à ce résultat. Cet été, saison d'évaluation des besoins, merci de respecter les consignes. Des guides du tri sont à votre disposition à la mairie.

Transports



Bornes de recharge

Le véhicule électrique a de l'avenir, à condition que les bornes de recharges se développent. C'est le sens de l'engagement du SDED, Service public Des Energies dans la Drôme, qui s'engage pour la promotion des véhicules électriques à travers un déploiement de bornes de recharges pour véhicules électrique sur l'ensemble du territoire de la Drôme.

Un effort est particulièrement fait en direction de l'arrière-pays, délaissé par les opérateurs privés.

Depuis janvier 2018, une tarification commune a été mise en place sur les 5 départements du réseau. Cette nouvelle tarification, plus juste pour l'utilisateur, est proportionnelle à l'énergie délivrée par la borne lors de la recharge.

Sur Lus, la borne est située sur le parking de l'immeuble Pré-la-Dame et incite les propriétaires de véhicules électriques, à se détourner de la route nationale et à entrer dans le village.



Le Train

Depuis de nombreuses années, une mobilisation forte des usagers pour le maintien et la modernisation de la ligne Grenoble-Gap et plus généralement de l'Etoile de Veynes s'amplifie à la mesure de la dégradation progressive du service SNCF.

Désenclavement, confort des trajets, mise en valeur des infrastructures et des paysages, baisse de la pollution, service de transport pour les plus âgés et les plus jeunes... la ligne de train devrait être une solution d'avenir...

«Nous sommes à une époque de transition écologique et nous savons que le tout routier ne pourra plus conserver son exclusivité. Le réseau ferroviaire existant, c'est l'avenir. Le démanteler aujourd'hui c'est prendre le risque inutile de ne plus

avoir les moyens de le remettre demain en service. Modernisons-le !»

Interview Alain Matheron pour le Magazine du PRNR Le Vercors Mai 2018

«Aucun voyageur n'a envie de prendre un car à la place d'un train qui sera pris dans les bouchons de Grenoble et participe à l'émission de particules fines. Un train remplacé par un car, c'est au moins 30% d'usagers que l'on perd

« Interview Lionel Perrin pour le Magazine du PRNR Le Vercors Mai 2018

Après deux ans d'atermoiements, la Région commence enfin à négocier sérieusement avec la Metro de Grenoble pour financer les travaux de la ligne. Reste à convaincre l'État d'en faire autant. (Numéro 4 de la Voix ferrée des Alpes)

Transdrôme

du Conseil général de la Drôme :

Service à la demande de correspondance entre le lieu de résidence et la gare ou l'arrêt de bus, sur réservation 24h à l'avance, du lundi au samedi au 08 10 26 26 07 (N°Azur, prix d'un appel local).

Service régulier avec un aller-retour sur Veynes le jeudi jour de marché.